



Décision n° 100/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un avenant au contrat de travail avec :
 - Madame HELFRID Maïla en vue de la modification du temps de travail, à raison de 25 heures hebdomadaires, à compter du 01/03/2025,
- un contrat de travail avec :
 - Messieurs LESTAGE Jimmy, MÉNARD Mathias et DE BRUCKER Michel, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agents d'entretien des espaces naturels, pour une durée de 4 mois soit du 01/03/2025 au 30/06/2025,
 - Monsieur TRUCIOS Camilo, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine, pour une durée de 4 mois soit du 01/03/2025 au 30/06/2025,
 - Monsieur LEGROS Benjamin, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine, pour une durée de 4 mois soit du 06/03/2025 au 05/07/2025,
 - Monsieur LIEUVIN Franck, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien des espaces verts et de la voirie, pour une durée de 6 mois soit du 06/03/2025 au 05/09/2025,

Fait à Jonzac
Le 27 FEV. 2025

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**